



REGLEMENT SPECIFIQUE POUR L'EVALUATION EN CLASSE OUVERTE ADULTE AUX EXPOSITIONS PATRONNEES PAR LA FFAP

Article 1 – Origine

Les directives relatives à la présentation de collection en « classe ouverte » (COV) ont été rédigées pour aider le jury à juger les présentations et pour aider les exposants à développer leurs collections.

Art. 2 – Généralités

La classe ouverte élargit la gamme des catégories de compétition et conduit les philatélistes à inclure des objets provenant d'autres champs de collection pour renforcer le développement et la compréhension apportés par le seul matériel philatélique.

Cela donne l'opportunité de présenter le résultat des recherches entreprises et de présenter le matériel philatélique dans son contexte culturel, social, industriel, artistique, commercial ou autre. Il permet de montrer ainsi une plus profonde et large connaissance du sujet traité.

En incluant une plus large gamme de matériel exposé, la classe ouverte a également pour objectif d'amener de nouveaux collectionneurs à exposer.

2.1 Le matériel philatélique doit représenter au moins 50% de la présentation.

2.2 Il n'est pas exigé que le matériel non philatélique représente la moitié de la présentation, mais sa variété et son importance seront évaluées dans les critères « traitement », « matériel » et « connaissance non philatélique et recherche ».

Art. 3 – Principes de composition de la présentation

Les présentations en « COV » montrent tous les aspects des matériels, philatéliques et non philatéliques, en développant le sujet choisi d'une manière **imaginative** et **créative**.

Les présentations de « COV » peuvent inclure :

3.1 Tous les types de matériel philatélique admis dans les autres classes de compétition.

3.2 Le matériel non philatélique peut inclure toutes les sortes de documents, à l'exception du matériel dangereux ou interdit par la législation en vigueur. Il doit correspondre au sujet choisi et contribuer à le développer.

Le matériel ne doit pas dépasser 5 mm d'épaisseur, de façon à ce qu'il puisse être monté dans les cadres d'exposition.

3.3 Une présentation en « COV » doit montrer un développement du sujet choisi d'une manière **imaginative** et **créative**.

3.4 Les documents philatéliques sont décrits précisément, par des termes philatéliques, comme ils l'auraient été dans une collection de philatélie traditionnelle, d'histoire postale, de thématique ou dans toute autre classe de compétition.

3.5 Le matériel non philatélique doit être décrit, correspondre au sujet choisi, et contribuer au développement de la présentation.

3.6 Les présentations peuvent être développées chronologiquement, géographiquement, ou de toute autre façon choisie par le collectionneur.

Art. 4 - Critères pour évaluer et juger les présentations

Les présentations en « COV » seront jugées par un groupe composé de 2 jurés qualifiés de la Fédération (on s'efforcera d'avoir un juré qualifié en thématique et un juré qualifié en histoire postale) et de 1 juré extérieur au corps des jurés fédéraux à qui on aura au préalable envoyé un document expliquant « l'esprit » de la classe ouverte. Ce juré « extérieur » interviendra dans la phase d'appréciation des collections présentées en classe « COV », mais ne sera pas appelé à participer aux décisions plénières du jury de la manifestation, composé exclusivement de jurés fédéraux.

Pour qu'une présentation en « COV » soit attractive, on introduira un texte concis et clair, qui apportera l'information nécessaire à la compréhension du sujet. Le matériel non philatélique doit également participer à la compréhension et à l'attractivité de la présentation

Détail des points à reporter sur la feuille de notation :

Traitement et importance	30
Titre et plan ou organisation de la conception	10
Traitement	10
Importance philatélique et non philatélique	10
Connaissance et recherche	35
Connaissance philatélique et recherche	20
Connaissance non philatélique et recherche	15
Matériel	20
Condition	10
Rareté	10
Originalité, création artistique	10
Présentation	5
	100

4.1 Traitement et importance

Titre et plan ou organisation de la conception

Un maximum de 10 points peut être attribué au titre, au plan, ou à l'organisation générale de la collection et à sa conception. Ce critère tient compte de la relation entre le titre choisi, l'ampleur et la structure de ce qui est présenté. Le plan peut être remplacé par un court texte qui explique le contenu de la présentation pour le jury et le public.

Cette page d'introduction peut être complétée par une bibliographie

Traitement

Il doit, autant dans les domaines philatélique que non philatélique, mettre en évidence :

- l'esprit de la présentation,
- les points importants du sujet qui seront développés,
- le développement de l'exposé
- une indication des recherches personnelles

Importance

L'importance sera appréciée dans les domaines philatélique et non philatélique

4.2 Connaissance et recherche

La connaissance est mise en évidence par le choix du matériel et l'usage d'un texte bref mais suffisant. La recherche doit être comprise au sens le plus large pour montrer la connaissance approfondie du sujet par l'exposant.

Un maximum de 35 points peut être donné pour ces deux critères avec 20 points pour la connaissance et la recherche philatélique, et 15 points pour la connaissance et la recherche non philatéliques.

4.3 Condition et rareté

Un maximum de 20 points peut être donné pour ces deux critères :

- 10 points pour la condition du matériel philatélique ou non philatélique,
- 10 points pour la rareté du matériel dans ces deux catégories.

Tout le matériel, philatélique et autant que possible le non philatélique, doit être authentique, y compris pour les photos. Les reproductions (utilisées pour justifier l'authenticité d'un document présenté) doivent avoir un format qui diffère d'au moins 25% du format original.

On attend des exposants qu'ils exploitent, dans le développement de leur sujet, toutes les possibilités offertes par le matériel non philatélique et qu'ils en utilisent une grande variété, et pas seulement des cartes postales ou des illustrations.

4.4 Originalité, création artistique

La spécificité de la "classe ouverte" est de permettre à l'exposant une grande liberté de créativité tant dans la conception que dans le choix de la présentation pourvu que celle-ci soit en harmonie avec le sujet exposé.

4.5 Présentation

Une présentation de qualité est importante : elle peut obtenir jusqu'à 5 points. Elle doit être agréable à regarder et homogène tant au niveau de chaque page, de chaque cadre, de l'ensemble de la collection. Certains documents, notamment non philatéliques, étant d'un grand format, le montage sur des pages A3 peut quelques fois être avantageux pour arriver à une présentation attractive.

Art. 5 – Récompenses

Toutes les présentations, seront évaluées en attribuant des points à chacun des critères ci-dessus.

Seule la moyenne des notes toujours arrondie au point supérieur sera fournie à l'exposant.

Les récompenses seront représentées, comme dans les autres classes de compétition, par un diplôme de médaille.